

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

---

**OBJET** : convention de mise à disposition des locaux derrière la Mairie au Dreffia

Séance du 5 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.**

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés** : M. ZANI Guy (représenté par M. CHAPUIS Gérard), Mmes LETRAY Marie-Odile (représentée par M. PIFFADY Philippe), ROTARU Maria (représentée par Mme ROSIER Nicole), TRAINI Marie (représentée par M. ARGENTI Bernard).

**Membres absents** : MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie.

**Secrétaire de séance** : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit : 18 présents, 4 pouvoirs.**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

La Commune est propriétaire du bâtiment annexé à la Mairie, sis rue de la République (sur le parking derrière la Mairie), cadastré section B n° 823, d'une superficie totale de 59 m<sup>2</sup>.

Elle accepte, à titre gracieux, de mettre une partie du local à disposition de l'association le DREFFIA participant à une mission d'intérêt général, à savoir :

- 25 m<sup>2</sup> ;

Il convient de passer une convention pour une durée de trois ans avec le DREFFIA afin de préciser les modalités d'utilisation des locaux par les utilisateurs, et de la mise à disposition, en leur faveur, par la Commune.

Le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer lesdites conventions devant intervenir à cet effet.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à passer avec l'association le Dreffia, dans le cadre de la mise à disposition, du local sis rue de la République.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Bernard ARGENTI.